AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social: 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Moez AKROUT et Mr Noureddine BEN ARBIA.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurés - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2017

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre <u>2017</u>	31 Décembre <u>2016</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	5	14 721 614	15 986 059
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	494 028 603	413 823 455
Portefeuille-titres commercial	7	10 748 116	12 355 629
Portefeuille d'investissement	8	19 075 681	19 394 841
Valeurs Immobilisées	9	6 742 685	5 313 381
Autres actifs		9 756 454	5 229 193
TOTAL DES ACTIFS		555 073 153	472 102 557
PASSIFS	Notes	31 Décembre <u>2017</u>	31 Décembre <u>2016</u>
Dettes envers la clientèle	10	3 540 148	3 299 044
Emprunts et dettes rattachées	11	426 149 854	364 165 087
Fournisseurs et comptes rattachés		43 590 112	31 463 118
Autres passifs		6 333 232	5 357 880
TOTAL DES PASSIFS		479 613 346	404 285 130
INTERETS MINORITAIRES	12	913	14 966
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		41 555 072	36 937 160
Actions propres		(2 951 339)	(3 000 537)
Résultat consolidés		11 855 161	8 865 838
Total des capitaux propres avant affectation	13	75 458 894	67 802 461
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIF	-s	555 073 153	472 102 557

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

16, Avenue Jean Jaurés - 1001 - tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 Décembre 2017

(= 4	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES	84 960 742	68 026 244
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts Engagements sur titres	19 055 042 64 905 700 1 000 000	15 699 038 52 327 206
ENGAGEMENTS RECUS	743 382 606	608 952 896
Cautions Reçues Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs Valeurs des biens, objet de leasing	245 333 908 92 437 392 405 611 306	200 394 862 77 789 240 330 768 794
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	41 500 000	28 500 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	41 500 000 *	28 500 000

^(*) Dont l'équivalent d'un montant de 8.000.000 Euro.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurés - 1001 - tunis

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	31 Décembre <u>2017</u>	31 Décembre <u>2016</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	52 049 919	43 990 242
Intérêts et charges assimilées	15	(27 499 053)	(22 923 726)
Produits des placements		1 115 954	1 046 354
Autres produits d'exploitation		742 281	645 989
Produit net		26 409 101	22 758 859
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel		5 515 734	4 804 777
Dotations aux amortissements		498 165	500 201
Autres charges d'exploitation		2 346 755	2 146 098
Total des charges d'exploitation		8 360 654	7 451 076
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		18 048 447	15 307 783
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	16	3 009 114	3 844 206
Dotations auxautres provisions		(36 238)	(29 618)
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 075 571	11 493 195
Autres gains ordinaires	17	247 281	758 083
Autres pertes ordinaires	18	(875)	(1 434)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		15 321 977	12 249 844
Impôts exigibles		(3 042 215)	(2 467 699)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		12 279 762	9 782 145
Contribution conjoncturelle		(424 606)	(915 825)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		11 855 156	8 866 320
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	5	(482)
RESULTAT NET REVENANT ALA SOCIETE CONSOLIDANTE		11 855 161	8 865 838
Résultat par action		2,468	1,841

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING C.I.L

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

		<u>2017</u>	<u>2016</u>
	Notes		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	19	307 591 067	268 988 426
Investissements dans les contrats de Leasing	20	(327 017 138)	(249 302 621)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(8 325 241)	(6 601 700)
Intérêts payés		(25 792 087)	(22 531 897)
Impôts et taxes payés		(3 775 224)	(6 158 812)
Placements monétaires		1 000 000	(10 500 000)
Autres flux liés à l'exploitation		(192 089)	3 082 728
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(56 510 713)	(23 023 876)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations			
corporelles et incorporelles	21	(1 928 348)	(1 875 345)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations			
corporelles et incorporelles	22	130 440	756 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(3 330 850)	(4 057 880)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	23	4 608 863	3 706 698
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(519 894)	(1 470 527)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à la cession des actions propres	13	52 685	55 793
Décaissements suite au rachat d'actions propres	13	(840)	(51 766)
Dividendes et autres distributions	24	(4 250 503)	(4 205 005)
Encaissements provenant des emprunts	11	315 362 800	203 715 000
Remboursements d'emprunts	11	(255 397 980)	(167 808 031)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		55 766 162	31 705 991
Variation de trésorerie		(1 264 445)	7 211 588
Trésorerie au début de l'exercice	5	15 986 059	8 774 471
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	14 721 614	15 986 059

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

◆ La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :
 - La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
 - La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
 - Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
 - La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
 - L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

◆ La société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.000.000, divisé en 8.000.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations dans les sociétés du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 249.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », soit un pourcentage de participation de 99,96%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement7.999.520 titres sur les 8.000.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

1.3. Evolution du périmètre de consolidation

La modification apportée au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2017 par rapport à celui de 2016 résulte de l'acquisition par la « CIL » de 3.000 actions de la société « CGI », ce qui a eu pour effet de porter sa participation au capital de cette dernière de 98,76%% à 99,96%.

Ainsi, les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
CGI	249.908	99,96%	99,96%
CIL SICAR	7.999.520	99,99%	99,99%

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2017, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 dont notamment :
 - o La norme comptable générale (NCT 1).
 - La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 Avantages au personnel.
- IAS 33 Résultat par action.
- IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliques

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1erjanvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;

b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- **B2- Actifs incertains**
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

- <u>A- Actifs courants</u>: Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.
- <u>B1- Actifs nécessitant un suivi particulier</u> : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.
- <u>B2- Actifs incertains</u>: Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :
 - un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
 - l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
 - des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
 - des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
 - la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
 - l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).
- <u>B3- Actifs préoccupants</u> : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les

caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

<u>B4- Actifs compromis</u>: Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent au taux minimaux par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertainsB3- Actifs préoccupantsB4- Actifs compromis100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires :
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
 Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
 Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse

fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels

placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- → au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- → à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.6 Taxe sur la valeur ajoutée

Il est procédé à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée par les fournisseurs est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

NOTE 5: CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Banques Caisses	14 387 043 334 571	15 738 176 247 883
Total	14 721 614	15 986 059

NOTE 6: CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

Cette ruorique s'analyse ainsi :	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Créances sur contrats mis en force	521 361 320	439 640 438
Encours financiers	494 109 385	413 641 647
Impayés	29 571 042	27 886 335
Intérêts échus différés	(2 319 108)	(1 887 544)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 460 540	1 343 643
Total brut des créances de leasing	522 821 861	440 984 082
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 486 648)	(7 057 664)
Provisions pour dépréciation des impayés	(14 842 272)	(14 651 071)
Provisions collectives	(3 195 000)	(2 522 000)
Produits réservés	(3 269 337)	(2 929 891)
Total net des créances de leasing	494 028 603	413 823 455

6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2016	414 985 290
Addition de la période	
- Investissements	296 444 745
- Relocations	3 194 433
- Transferts	20 089 633
Retraits de la période	
- Remboursement du capital	(206 647 323)
- Cessions à la valeur résiduelle	(26 980)
- Cessions anticipées	(13 774 190)
- Radiation des créances	(987 978)
- Relocations	(3 138 981)
- Transferts	(14 568 724)
Solde au 31 décembre 2017	495 569 925

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :		
	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	209 080 176	174 616 90
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	363 415 740	301 869 86
- A recevoir dans plus de 5 ans	7 536 186	6 772 35
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	580 032 102	483 259 11
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	42 267 940	35 599 15
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	49 272 530	41 296 92
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	896 922	893 16
Total des produits financiers non acquis	92 437 392	77 789 240
- Valeurs résiduelles	1 067 135	2 434 18
- Contrats suspendus contentieux	5 447 540	5 737 58
- Contrats en instance de mise en force	1 460 540	1 343 64
Encours des contrats	495 569 925	414 985 29
6.1.2 Analyse par secteur d'activité		
	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Bâtiment et travaux publics	55 031 725	52 652 84
Industrie	63 903 855	55 084 44
Tourisme	61 472 071	44 839 48
Commerces et services	228 756 508	199 393 01
Agriculture	86 405 766	63 015 49
<u>Total</u>	495 569 925	414 985 290
6.1.3 Analyse par type de matériel		
	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Equipements	55 530 512	50 991 30
Matériel roulant	368 362 443	298 827 826
Matériel spécifique	105 276	66 85
Sous Total	423 998 231	349 885 97
	71 571 693	65 099 31
Immobilier		

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Clients ordinaires (1)	19 094 017	17 876 735
Inférieur à 1 mois	7 778 215	7 194 780
Entre 1 et 3 mois	4 869 057	4 251 110
Entre 3 et 6 mois	1 399 946	1 247 720
Entre 6 mois et 1 année	1 155 187	1 322 951
Supérieur à 1 année	3 891 612	3 860 174
Clients litigieux (2)	10 477 025	10 009 600
Total (1)+(2)	29 571 042	27 886 335

6.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

		ANALYSE PAR CLASSE				
	A	B 1	B 2	В 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	TOTAL
Encours financiers	411 754 430	66 736 292	3 995 402	3 029 750	8 593 511	494 109 385
Impayés	2 538 207	7 845 934	1 492 552	1 800 891	15 893 458	29 571 042
Contrats en instance de mise en force	1 460 540	-	-	-	-	1 460 540
CREANCES LEASING	415 753 177	74 582 226	5 487 954	4 830 641	24 486 970	525 140 968
Avances reçues (*)	(3 114 532)	(21 201)	-	-	(399 340)	(3 535 073)
ENCOURS GLOBAL	412 638 645	74 561 025	5 487 954	4 830 641	24 087 630	521 605 895
ENGAGEMENTS HORS BILAN	18 971 415	83 627	-	-	-	19 055 042
TOTAL ENGAGEMENTS	431 610 060	74 644 652	5 487 954	4 830 641	24 087 630	540 660 937
Produits réservés	-	-	(340 617)	(407 464)	(2 521 256)	(3 269 337)
Provisions sur encours financiers	-	-	(33 023)	(735 898)	(6 717 727)	(7 486 648)
Provisions sur impayés	-	-	(572 130)	(1 027 172)	(13 242 971)	(14 842 272)
TOTAL DE LA COUVERTURE	_	-	(945 770)	(2 170 534)	(22 481 953)	(25 598 257)
ENGAGEMENTS NETS	431 610 060	74 644 652	4 542 184	2 660 107	1 605 677	515 062 679
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,02%	0,89%	4,46%	
Ratio des actils non performants (B2, B3 et B4)				6,36%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de	e 2016			7,38%		
Ratio de couverture des actifs classés par les prov	visions et agios réser	vés	17,23%	44,93%		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				74,40%		
Ratio de couverture des actifs classés par les prov	visions et agios réser	vés de 2016		73,31%		

^(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7: PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	2017	2016
Certificats de dépôt	10 000 000	11 000 000
Actions SICAV	461 117	1 013 892
Titres cotés	335 965	409 263
Montant brut	10 797 082	12 423 155
A déduire :		
Provisions pour dépréciation	(48 966)	(67 526)
Montant net	10 748 116	12 355 629
NOTE 8: PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		
L'analyse du portfeuille d'investissement se présente comme suit :		
	2017	2016
Titres immobilisés	20 325 424	19 638 631
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
Montant brut	20 327 424	19 640 631
A déduire :		
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	-
Montant libéré	19 327 424	19 640 631
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(251 743)	(245 790)
Montant net	19 075 681	19 394 841

	Montant total	Partie libérée	Partie non libéré
Soldes au 31 Décembre 2016	19 638 631	19 638 631	-
Acquisitions de l'exercice			
Société ECONOMIC AUTO	2 000 000	1 000 000	1 000 000
Société MCS	400 000	400 000	-
Société ECOMAT	700 000	700 000	-
Société NHB	320 000	320 000	-
Société SNA NOUR	375 000	375 000	-
Société HOR	500 000	500 000	-
Société TUNISIE CLEARNING (ex STICODEVAM)	35 850	35 850	-
Total des acquisitions de l'exercice	4 330 850	3 330 850	1 000 000
Cessions de l'exercice			
Société MEHARI HAMMAMET	333 400	333 400	-
Société ARMA PLUS	225 200	225 200	-
Société MEDICARS	600 000	600 000	-
Société GREEN TECNO	23 300	23 300	-
Société INVEST IMMO	15 000	15 000	-
Société MOUHIBA REAL ESTATE	10 000	10 000	-
Société Techno Invest & Consulting	50 000	50 000	-
Société POLYBAT	440 000	440 000	-
Société GRAFI PRINT	25 000	25 000	-
Société REDTEC	13 300	13 300	-
Société PRO IMMO HAMMAMET	41 660	41 660	-
Société TECNO CAP BON	19 500	19 500	-
Société SASCOM	45 000	45 000	-
Société MCS	168 900	168 900	-
Société SEI	84 400	84 400	-
Société TRUST IMMO	56 667	56 667	-
Société DELICES DE MAMAN	131 670	131 670	-
Société THEOS SOLUTIONS	3 000	3 000	-
Société IDEAL RECYCLAGE	192 330	192 330	-
Société ECOLE EL EUCH	41 250	41 250	-
Société HOR	91 750	91 750	-
Société GII	150 000	150 000	-
SOCIETE FORACHEM	85 000	85 000	-
Société SNA NOUR	797 730	797 730	-
Total des cessions de l'exercice	3 644 057	3 644 057	-

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2017 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur nominale	Montant total	Date souscription	Pourcentage détenu
* Société DAR EL JELD	33 500	100,000	100,000	3 350 000	2015/2016	29,91% *
* SNA (CIL & CIL SICAR)	215 563	10,000	10,000	2 155 630	2013 à 2017	20,53% *
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	2017	22,22% *
* Société ECOMAT (CIL & CIL SICAR)	73 200	25,000	25,000	1 830 000	2014/2015/2017	32,74% *
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	9.71%
* Société HOR (CIL SICAR)	98 345	10,000	10,000	983 450	2015/2016/2017	36,70% *
* Société MCS	6 811	100,000	100,000	681 100	2014/2017	26,20% *
* Société SUPER BETON SLAMA (CIL SICAR)	6 450	100,000	100,000	645 000	2015	32,25% *
* Société SOCHA (CIL SICAR)	56 509	10,000	10,000	565 090	2014	12,56%
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41% *
* BVMT (CGI)	43 659	9,892	10,000	431 868	de 1999 à 2014	4,30%
* Société EMP	40 000	10,000	10,000	400 000	2016	40,00% *
* Société IDEAL RECYCLAGE (CIL SICAR)	38 467	10,000	10,000	384 670	2015	26,77% *
* Société DELICES DE MAMAN (CIL & CIL SICAR)	36 833	10,000	10,000	368 330	2015	36,83% *
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA (CIL SICAR)	3 550	100,000	100,000	355 000	2015	20,88% *
* Société NHB (CIL SICAR)	32 000	10,000	10,000	320 000	2017	49,23% *
* Société GII (CIL SICAR)	30 000	10,000	10,000	300 000	2014	4.23%
* Société MED PLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	2016	7,30%
* Société MEDI CARS	3000	100,000	100,000	300 000	2012	2,50%
* Société VESTA	29 130	10,000	10.000	291 300	2014	29.85% *
* Société ARMA PLUS	2 248	100,000	100,000	224 800	2014	14,99%
* Société TUNISIE CLEARING (CGI)	52 718	4,189	5,000	220 823	de 2001 à 2017	4,94%
* Société EASYPRINT (CIL SICAR)	2 000	100,000	100.000	200 000	2015	49,50% *
* Société SYPHAX (CIL SICAR)	20 000	10,000	10,000	200 000	2013	0,73%
* Société THF CONSULTING	1800	100,000	100,000	180 000	2016	30,00% *
* Société FORACHEM (CIL SICAR)	17 000	10,000	10,000	170 000	2012	9,44%
* Société SEI	1656	100,000	100,000	165 600	2014	17,43%
* Société BOI CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00% *
* Société HOLFOOD	1 500	100,000	100,000	150 000	2015	30,00% *
* Société SH CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%
* Société ECOLE EL EUCH (CIL & CIL SICAR)	12 875	10,000	10,000	128 750	2015	37,87% *
* Société RED TEC	1 167	100,000	100,000	116 700	2014/2015	26,52% *
* Société TRUST IMMO	113 333	1,000	1,000	113 333	2014	19,88%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1 000,000	1 000,000	100 000	2010	3,33%
* Société SIFAT	10 000	10,000	10,000	100 000	2016	28,17% *
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	1 000	100,000	100,000	100 000	2014	11,11%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	8 334	10,000	10,000	83 340	2014	19,61%
* Société TECNO CAP BON	7 050	10,000	10,000	70 500	2014	23,50% *
* Société SUPERFOOD JUICERY	700	100,000	100,000	70 000	2015	29,17% *
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	600	100,000	100,000	60 000	2016	30,00% *
* Société HF CONSULTING	5 100	10,000	10,000	51 000	2015	30,00% *
* Société GREEN DUCK CONSULTING	500	100,000	100,000	50 000	2015	29.41% *
* Société GREEN TECHNO	467	100,000	100,000	46 700	2014	19,87%
* Société MS CONSULTING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58% *
* Société PROHOUSE	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58% *
* CONSEIL PLUS GESTION (CGI)	400	100,000	100,000	40 000	2012	33,33% *
* Société MEGA REAL ESTATE	400	100,000	100,000	40 000	2015	26,67% *
* Société INVEST IMMO	3 000	10,000	10,000	30 000	2014	20,00% *
* Société THEOS SOLUTIONS (CIL SICAR)	2 700	10,000	10,000	27 000	2015	45,00% *
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	2012	9.97%
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	2 000	10,000	10,000	20 000	2012	20,00% *
* IFBT (CGI)	2 000	100,000	100,000	0 100	1999	0,13%
	1	100,000	100,000	0 100	1,,,,	0,1370

<u>Total des titres</u> 20 325 424

^(*) Le groupe CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 9: VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimé en dinars)

	Taux			Val	eur brute					Amorti	ssements			Valeur
Désignation	d'amortissement	Début	Acquisitions	Cessions	Régularisation	Mises en	Fin de	Début	Dotation de	Cessions	Régularisation	Mises en	Fin de	comptable
		période			et reclassement	rebut	période	période	la période			rebut	période	nette
Logiciels	33,33%	305 085	24 755	-	-	-	329 840	297 776	9 254	-	-	-	307 030	22 810
Ecart d'acquisition	5%	530 047	8 494	-	-	-	538 541	369 144	26 927	-	-	-	396 071	142 470
Immeubles	5,0%	4 985 197	569 892	-	-	-	5 555 089	2 711 128	200 164	-	-	-	2 911 292	2 643 798
Matériel de transport	20,0%	1 104 135	542 588	(271 289)			1 375 434	714 376	183 749	(268 914)	-	-	629 211	746 224
Equipements de bureau	10,0%	446 121	10 201	-	-	(928)	455 394	339 862	22 052	-	1 846	(928)	362 832	92 562
Matériel informatique	33,33%	349 051	12 333	-	-	(4 466)	356 918	330 628	13 488	-	(1 846)	(4 410)	337 860	19 057
Installations générales	10,0%	597 687	9 785	(373)		(89)	607 010	356 367	40 978	(373)	-	(89)	396 883	210 127
Immeubles hors exploitation (*)		2 115 336	600 300	-	-	-	2 715 636	-	-	-	-	-	-	2 715 636
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-	150 000	-	-	-	150 000	-	-	-	-	-	-	150 000
TOTAUX		10 432 660	1 928 348	(271 662)	-	(5 483)	12 083 863	5 119 280	496 612	(269 287)	-	(5 427)	5 341 178	6 742 685

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

^(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances.

NOTE 10: DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	-	25 000
- Avances et acomptes reçus des clients	3 535 073	3 268 969
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	3 540 148	3 299 044

NOTE 11: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

31 Décembre	31 Décembre
2017	2016
157 650 149	129 407 987
71 902 869	51 725 509
138 407 300	139 862 000
12 000 000	4 000 000
36 000 000	31 000 000
415 960 318	355 995 496
3 103 282	2 178 029
777 356	843 334
6 097 804	5 073 840
586 682	449 736
(235 733)	(202 700)
(121 672)	(23 613)
(18 183)	(149 035)
10 189 536	8 169 591 364 165 087
	2017 157 650 149 71 902 869 138 407 300 12 000 000 36 000 000 415 960 318 3 103 282 777 356 6 097 804 586 682 (235 733) (121 672) (18 183)

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressouces spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

		Montant		Soldes		Remboursements		Fin de périod	
DE	SIGNATION	du (114	Modalités de remboursement	en début	Utilisations	de la période	Soldes	échéances à	échéances à moins d'un an
		crédit		de période				prus a un an	a moins d'un an
CREDITS BANCAIRES									
BANQUES LOC.	ALES								
В	IAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	1 428 572	-	1 428 572	-	-	-
A	TB (2012)	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	400 000	-	400 000	-	-	-
A	MEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 400 000	-	1 400 000	-	-	-
В	IAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 400 000	-	1 400 000	-	-	-
В	TK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	800 000	-	800 000	-	-	-
A	MEN BANK (2013/1)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
A	MEN BANK (2013/4)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
В	T (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
A	TB 1/2013	5 000 000	Semestriellement (2013-2018)	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
A	MEN BANK (2013/5)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
В	IAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 400 000	-	1 200 000	1 200 000	-	1 200 000
В	IAT (01/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
В	TK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
A	TB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 400 000	-	800 000	1 600 000	800 000	800 000
В	H (2014	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	1 779 662	-	1 779 662	-	-	-
В	IAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
В	IAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
В	T (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
В	TE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 222 572	-	990 764	2 231 808	1 166 408	1 065 400
В	H (1/2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 477 182	-	558 841	1 918 341	1 320 996	597 345

	Montant		Soldes		Remboursements		Fin de périod	e
DESIGNATION	du crédit	Modalités de remboursement	en début de période	Utilisations	de la période	Soldes	échéances à	échéances à moins d'un an
AMEN BANK (1/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BT (1/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	6 000 000	-	1 500 000	4 500 000	3 000 000	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 800 000	-	1 200 000	3 600 000	2 400 000	1 200 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 200 000	-	800 000	2 400 000	1 600 000	800 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	3 500 000	-	700 000	2 800 000	2 100 000	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
DIA T (1/2017)	10 000 000	A 11 (2010 2020)		10 000 000		10 000 000	0.000.000	2 000 000

	Montant		Soldes		Remboursements		Fin de périod	e
DESIGNATION	du	Modalités de remboursement	en début	Utilisations	de la période	Soldes	échéances à	échéances
	crédit		de période				plus d'un an	à moins d'un an
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AMEN BANK (4/2017)	3 000 000	Semestriellement (2018-2019)	-	3 000 000	-	3 000 000	1 500 000	1 500 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
<u>Sous-total</u>			129 407 987	68 500 000	40 257 839	157 650 149	110 887 404	46 762 745
BANQUES ETRANGERES								
B.E.I 2012 EUR	5 182 500	Semestriellement (2012-2019)	3 709 918	-	1 517 640	2 192 278	648 085	1 544 193
BIRD	16 000 000	Semestriellement (2015-2027)	14 294 877	-	1 428 572	12 866 306	11 210 800	1 655 506
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	4 285 714	-	714 286	3 571 428	2 857 142	714 286
BERD EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2019)	29 435 000	-	9 317 143	20 117 857	10 801 714	9 316 143
EBRD	6 500 000	Semestriellement (2019-2022)	-	14 500 000	-	14 500 000	14 500 000	-
BIRD	3 800 000	Semestriellement (2021-2029)	-	3 800 000	-	3 800 000	3 800 000	-
SANAD	14 855 000	Semestriellement (2019-2023)	-	14 855 000	-	14 855 000	14 855 000	-
<u>Sous-total</u>			51 725 509	33 155 000	12 977 640	71 902 869	58 672 741	13 230 128

	Montant		Soldes	I Wilia ati ama	Remboursements	Fin de période		
DESIGNATION	du	Modalités de remboursement	en début	Utilisations	de la période	Soldes	échéances à	échéances
	crédit		de période				plus d'un an	à moins d'un an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	3 878 000	-	3 878 000	-	-	-
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2018)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	10 400 000	-	2 600 000	7 800 000	5 200 000	2 600 000
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	3 369 000	-	1 684 500	1 684 500	-	1 684 500
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	20 000 000	-	5 000 000	15 000 000	10 000 000	5 000 000
CIL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	20 000 000	-	5 000 000	15 000 000	10 000 000	5 000 000
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
CIL 2016/2	10 215 000	Annuellement (2018-2022)	10 215 000	15 480 800	-	25 695 800	20 556 640	5 139 160
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)	-	21 227 000	-	21 227 000	16 981 600	4 245 400

	Montant		Soldes		Remboursements		Fin de périod	e
DESIGNATION	du	Modalités de remboursement	en début	Utilisations	de la période	Soldes	échéances à	échéances
	crédit		de période				plus d'un an	à moins d'un an
CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING								
CERTIFICATS DE DEPOT								
Certificats de dépôt à court terme			4 000 000	57 000 000	49 000 000	12 000 000	-	12 000 000
<u>Sous-total</u>			4 000 000	57 000 000	49 000 000	12 000 000	-	12 000 000
CERTIFICATS DE LEASING								
Certificats EL BARAKA BANK			21 000 000	79 000 000	75 000 000	25 000 000	-	25 000 000
Certificats ZITOUNA BANK			10 000 000	41 000 000	40 000 000	11 000 000	-	11 000 000
<u>Sous-total</u>			31 000 000	120 000 000	115 000 000	36 000 000	-	36 000 000
Total des CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING			35 000 000	177 000 000	164 000 000	48 000 000	-	48 000 000
TOTAL GENERAL	1	l l	355 995 496	315 362 800	255 397 979	415 960 318	264 298 385	151 661 933

NOTE 12: INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

		2017	2016
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Gén	érale d'investisse	ment	
- Dans le capital		460	15 460
- Dans les résultats reportés		(30)	(1492)
- Dans le résultat de l'exercice	(A)	(32)	467
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICA	٩R		
- Dans le capital		480	510
- Dans les résultats reportés		8	6
- Dans le résultat de l'exercice	(A)	26	15
Total des intérêts minoritaires	_	913	14 966
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A)	(5)	482

NOTE 13: CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	_	2017	2016
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		26 648 230	25 167 770
- Réserves pour fonds social	(C)	2 282 836	2 050 208
- Dividendes reçus des filiales		199 988	184 987
- Complément d'apport		6 967	4 320
- Actions propres	(D)	(2 951 339)	(3 000 537)
- Résultats reportés		9 917 051	7 029 875
	_		
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	_	63 603 733	58 936 623
- Résultat net des sociétés intégrés		11 855 156	8 866 320
- Part revenant aux intérêts minoritaires		5	(482)
	-		
- Résultat consolidé de l'exercice (1)	-	11 855 161	8 865 838
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	75 458 894	67 802 461
Nombre d'actions (2)		4 803 371	4 814 661
Résultat par action (1) / (2)	(E)	2,468	1,841

- (A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2017, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.
- (B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.
- (D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2019. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2016	199 505	3 000 537
Achats de l'exercice	55	840
Cession de l'exercice	(3 327)	(52 685)
Complément d'apport		2 647
Solde au 31 décembre 2017	196 233	2 951 339

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2017, 4,08% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

La revente de la CIL de ses propres actions a été faite en application de la résolution du Conseil d'Administration du 16 mai 2017 lorsque la valeur de l'action est supérieure au coût moyen de rachat. Ainsi, cette opération n'a pas d'effet particulier sur le cours boursier du titre.

- (E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
- Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.
- (F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017 (Montants exprimés en dinars)

				réinvestissement	social	filiales	
Solde au 31 Décembre 2015		25 000 000	2 500 000	22 452 780	1 872 736	179 989	5 489 128
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 mai 2016				4 659 000	300 000	(179 989)	3 864 332
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 mai 2016				(1 944 010)			1 944 010
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015							(4 250 000
Rachat d'actions propres							
Dividendes reçus des filiales intégrés						184 987	(184 987
Cessions d'actions propres							
Divers							3
Encaissement dividendes sur actions propres							167 389
Prélévements sur fonds social					(122 528)		
Résultat net de l'exercice 2016							
Solde au 31 Décembre 2016		25 000 000	2 500 000	25 167 770	2 050 208	184 987	7 029 875
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2017				5 150 000	400 000	(184 987)	3 500 825
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2017				(3 669 540)			3 669 540
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016							(4 250 000
Rachat d'actions propres							
Dividendes reçus des filiales intégrés						199 988	(199 988
Cessions d'actions propres							
Encaissement dividendes sur actions propres							166 798
Prélévements sur fonds social					(167 371)		
Résultat net de l'exercice 2017							
Solde au 31 Décembre 2017		25 000 000	2 500 000	26 648 230	2 282 836	199 988	9 917 051
	. L						

Capital social	Réserve légale	Réserve pour	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
25 000 000	2 500 000	réinvestissement 22 452 780	1 872 736	179 989	5 489 128	-	(3 000 244)	8 643 343	63 137 733
		4 659 000	300 000	(179 989)	3 864 332			(8 643 343)	-
		(1 944 010)			1 944 010				-
					(4 250 000)				(4 250 000)
							(51 766)		(51 766)
				184 987	(184 987)				-
						4 320	51 473		55 793
					3				3
					167 389				167 389
			(122 528)						(122 528)
								8 865 838	8 865 838
25 000 000	2 500 000	25 167 770	2 050 208	184 987	7 029 875	4 320	(3 000 537)	8 865 838	67 802 461
		5 150 000	400 000	(184 987)	3 500 825			(8 865 838)	-
		(3 669 540)			3 669 540				-
					(4 250 000)				(4 250 000)
							(840)		(840)
				199 988	(199 988)				-
						2 647	50 038		52 685
					166 798				166 798
			(167 371)						(167 371)
								11 855 161	11 855 161
25 000 000	2 500 000	26 648 230	2 282 836	199 988	9 917 051	6 967	(2 951 339)	11 855 161	75 458 894

NOTE 14: INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

		2017	2016
- Intérêts de leasing		48 081 581	40 187 305
- Intérêts de retard		1 920 969	2 299 294
- Produits nets sur cession des biens en leasing		272 811	411 717
- Autres		2 338 580	1 510 687
<u>Total</u>		52 613 941	44 409 004
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs		534 781	278 762
Intérêts de retard antérieurs		238 944	341 695
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers		(753 554)	(513 034)
Intérêts de retard		(584 193)	(526 185)
Variation des produits réservés	,	(564 022)	(418 762)
Total des intérêts et des produits de leasing	,	52 049 919	43 990 242
NOTE 15: INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
Les charges financières se détaillent comme suit :			
		2017	2016
- Intérêts des emprunts obligataires	•	10 788 306	10 111 485
- Intérêts des crédits des banques locales		9 950 233	7 391 780
- Intérêts des crédits des banques étrangères		3 338 695	3 408 803
- Intérêts des autres opérations de financement		3 253 412	1 895 409
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de			
remboursement des emprunts		199 201	139 619
Total des charges financières des emprunts	(A)	27 529 847	22 947 096
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		(135 919)	(114 288)
- Autres charges financières		104 967	91 093
- Pénalités		159	(175)
Total des autres charges financières	,	(30 794)	(23 370)
Total général		27 499 053	22 923 726
	•		
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice		355 995 496	320 088 527
. A la fin de l'exercice		415 960 318	355 995 496
. Moyenne	(B)	385 977 907	338 042 012
- Taux moyen (A) / (B)		7,13%	6,79%

NOTE 16: DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	2017	2016
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 147 267	5 849 846
- Dotations aux provisions collectives	673 000	234 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 808 757)	(2 223 720)
- Créances radiées	1 947 005	1 496 976
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 718 325)	(1 332 980)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(57 945)	(127 279)
- Intérêts de retard antérieurs	(166 631)	(36 717)
- Encaissement sur créances radiées	(6 500)	(15 920)
<u>Total</u>	3 009 114	3 844 206

NOTE 17: AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	2017	2016
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	128 065	715 348
- Apurement de comptes	117 286	39 619
- Autres gains sur éléments exceptionnels	1 930	3 116
<u>Total</u>	247 281	758 083

31 Décembre

31 Décembre

NOTE 18: AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	2017	2016
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	56	-
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	819	1 434
<u>Total</u>	875	1 434

NOTE 19: ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Clients et comptes rattachés en début de périodeClients et comptes rattachés en fin de période	27 886 335 (29 571 042)	27 186 559 (27 886 335)
 Clients avances et acomptes reçus en début de période Clients avances et acomptes reçus en fin de période 	(3 268 969) 3 535 073	(2 948 243) 3 268 969
Dépôts et cautionnements reçus début de périodeDépôts et cautionnements reçus fin de période	(30 075) 5 075	(180 075) 30 075
Produits constatés d'avance en début de périodeProduits constatés d'avance en fin de période	(1 887 544) 2 319 108	(1 705 528) 1 887 544
- TVA collectée	44 515 538	38 250 671
- TVA collectée sur avances et acomptes	(2 765 644)	(2 784 945)
- Remboursement principal	206 647 323	175 326 854
- Intérêts et produits assimilés de leasing	52 613 941	44 409 004
- Autres produits d'exploitation	253 346	299 488
- Créances virées en pertes	(1 947 005)	(1 496 976)
- Encaissements sur créances radiées	6 500	15 920
- Encours financiers virés en pertes	987 978	521 416
- Plus/Moins values sur relocation	(55 452)	(87 151)
- Plus/Moins values sur transfert	(5 520 909)	(655 419)
 Créances sur cessions d'immobilisations début période Créances sur cessions d'immobilisations fin période 	237 786 (171 465)	412 245 (237 786)
- Cessions d'immobilisations à la VR	26 980	152 611
- Cessions anticipées d'immobilisations	13 774 190	15 209 530
Encaissements reçus des clients	307 591 067	268 988 426

NOTE 20: INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Fournisseurs d'immobilisations en début de périodeFournisseurs d'immobilisations en fin de période	30 369 745 (42 945 910)	23 704 138 (30 369 745)
 Fournisseurs, avances et acomptes en début de période Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période 	(213 313) 92 173	(142 482) 213 313
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	296 444 745	223 935 877
- TVA sur investissements	43 319 059	31 803 129
 Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période 	36 750 (86 110)	195 141 (36 750)
Investissements dans les contrats de leasing	327 017 138	249 302 621

NOTE 21 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE D'IMMOBILISATIONSCORPORELLES ET INCORPORELLES

L'ACQUISITION

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
 Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles Régularisations sur Investissements en Immobilisations corporelles et Incorporelles 	1 928 348 -	1 889 159 (13 814)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u> <u>d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	1 928 348	1 875 345

NOTE 22 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	(56)	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	2 375	40 652
- Immobilisations mises en rebut	56	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	128 065	715 348
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	130 440	756 000

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	3 644 057	2 958 000
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	887 806	748 698
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	-
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	77 000	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	4 608 863	3 706 698

NOTE 24: DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Dividendes payés	4 250 000	4 250 000
- Dividendes sur actions propres	(166 798)	(167 389)
 Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période 	43 654 (43 725)	43 520 (43 654)
- Intérêts des prêts sur fonds social	167 371	122 528
Dividendes et autres distributions	4 250 503	4 205 005

NOTE 25 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font apparaître un total du bilan de 555.073.153 DT, un bénéfice net de 11.855.161 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 14.721.614 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

<u>Dépréciation des créances</u>

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs

« classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2017, les créances s'élèvent à 522.822 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 25.524 KDT et les agios réservés ont atteint 3,269 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-3-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers

consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y lieu;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 27mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT
Moez AKROUT

Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA